

FICHE 4
LIVRET SCOLAIRE (voir annexe)
SAISIE DES NOTES CCF
TRANSMISSION DES BORDEREAUX DE NOTATION
PUBLICATION DES RESULTATS

➤ **LIVRET SCOLAIRE**

Les livrets scolaires établis conformément au modèle joint et tous les renseignements utiles concernant les candidats sont à transmettre selon les modalités arrêtées par les académies pilotes. **L'ensemble des établissements doit respecter scrupuleusement le modèle du livret scolaire fourni.** Le non-respect de cette consigne empêche la prise en compte du livret au moment du jury.

➤ **SAISIE DES NOTES CCF**

La date de remontée des notes CCF sera fixée par l'académie pilote.

➤ **TRANSMISSION DES BORDEREAUX DE NOTATION**

Les dates de l'épreuve orale de soutenance de mémoire, de corrections des épreuves écrites et de délibération des jurys sont laissées à la décision de mesdames et messieurs les recteurs responsables des groupements inter académiques.

Les relevés de notes relatifs aux corrections des épreuves écrites et orales et les procès-verbaux devront être adressés en temps opportun aux rectorats des académies centres de corrections et de délibération.

➤ **LA PUBLICATION DES RESULTATS**

La communication des résultats sera réalisée selon la procédure mise en place par l'académie pilote.